

Autonome de Strasbourg

GIPA

Le dispositif de versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), instauré par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, est reconduit en 2015, la période de référence est fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014.

Retraite

Le rapport sénatorial (Liaisons sociales, 28 juillet 2015, p.4) préconise un nouveau report de l'âge légal de départ à la retraite.

Un rapport de la Commission des affaires sociales du Sénat préconise le report progressif de l'âge de départ à la retraite. Il serait de 64 ans pour les générations nées en 1960 et au-delà. Parallèlement, l'âge de départ à taux plein passerait à 67 ans et à 69 ans.

Il se prononce contre l'augmentation des cotisations et la diminution de la pension moyenne.

BRAVO LES SENATEURS! Qu'en est-il de vos retraites?

Supplément familial de traitement (SFT)

S^{tatu quo} sur le supplément familial de traitement des fonctionnaires.

(Source : Les Echos, 5 août 2015, p. 3)

Le ministère de la fonction publique abandonne, pour le moment, son projet de réforme, voire de suppression, du SFT initié en octobre 2014.



Baisse du plafond de remboursement des frais de transports

La DRH nous informe que le plafond de remboursement des frais liés aux transports des agents baisserait de 16,50€! Donc 64,17€ à la place de 80,67€.

Soit disant pour être conforme au décret N°2010-676 du 21 Juin 2010 : quelle rigueur! Mais seulement sur ce qui les arrange financièrement...

Cependant ce décret permettrait tout de même aux collectivités territoriales de maintenir les prises en charge perçues actuellement par les agents : c'est donc bien une décision de l'Eurométropole de Strasbourg qui nous réduit **UNE FOIS DE PLUS**, notre pouvoir d'achat!

Prime IAT Technique (Indemnité d'Administration et de Technicité)

La FA-FPT est toujours en attente d'une réponse de l'administration quant à l'obtention de cette prime technique aux agents de catégorie C et B (dont la rémunération est au plus égale à l'indice 380) qui ne la touchent pas.

Voir décret N° 2002-61 du 14 janvier 2002.

L'expertise CHS-CT à la DEE faite par le cabinet ALIAVOX se termine par une restitution aux organisations syndicales représentatives (FA-FPT, CFDT et CGT) prévue le 24 septembre prochain. A savoir que les experts se sont très vite aperçus qu'il y a, entre autres, un gros dysfonctionnement en terme de communication et que beaucoup d'agents attendent indéfiniment des retours (souvent inexistant) à leurs interrogations ou leurs signalements de dysfonctionnements...vous aurez plus de précisions prochainement.

Interdiction de fumer dans les entreprises ou collectivités

Le dossier de liaison sociale (12 août 2015) rappelle les dispositions juridiques que doivent respecter employeurs et salariés à l'égard de la cigarette. Nous sommes à l'aube de la reprise de la discussion du projet de la loi « Santé » qui prévoit une interdiction partielle de la cigarette électronique sur le lieu de travail, limitée aux espaces collectifs, et l'instauration obligatoire d'un espace « vapoteurs ».

La gestion des pratiques addictives (alcool, drogues...)

Le dossier des informations administratives et juridiques, (n°7, juillet 2015, pp. 2-15).aborde l'ensemble des obligations des agents mais aussi des employeurs à l'égard de la consommation d'alcool et de toutes autres substances psychoactives dans le cadre de l'activité professionnelle. Ces dispositions sont fondées pour une bonne part sur les dispositions du code du travail.

Sont ainsi examinés les possibles interdictions, les contrôles autorisés mais aussi les mesures de prévention ainsi que la gestion de l'inaptitude physique.

Dans certains cas, les agents peuvent être sanctionnés et leur responsabilité civile, voire pénale, engagée ou encore placés en congés de maladie, en disponibilité d'office et parfois mis à la retraite pour invalidité ou licenciés pour inaptitude physique.

CONTACT

NOM-PRENOM :

GRADE :

SERVICE :

DOMICILE :

①

✉ @

souhaite adhérer

souhaite rencontrer un(e) délégué(e) **FA-FPT** Ville et Eurométropole de Strasbourg